

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'une analyse du nouveau cadre legal (Code Penal) autour de la protection des témoins et des infractions graves des droits humains

UNITE	État de Droit et Sécurité
FONCTION	Consultant expert juridique
LIEU D'AFFECTATION	Port-au-Prince
DUREE	6 mois

CONTEXTE

L'histoire récente d'Haïti a été marquée par l'instabilité politique, l'insécurité sociale et économique, la corruption et la violence criminelle. Les institutions étatiques n'ont pas la capacité de fournir des services de base et l'inefficacité structurelle bien ancrée, le manque de transparence et l'ingérence politique dans le système judiciaire ont conduit à un sentiment d'injustice généralisé. Depuis 2018, la crise politique s'est intensifiée, avec des manifestations régulières demandant la responsabilisation et la démission de Jovenel Moïse. Parmi les causes de ces revendications de la population haïtienne figurent les violences répétées contre les civils et l'absence de réponse de l'État. En effet, au cours de la présidence de Jovenel Moïse, les observateurs des droits de l'homme ont documenté au moins 10 attaques violentes perpétrées par des groupes armés contre des civils dans des quartiers défavorisés largement connus pour leur opposition au gouvernement. Parmi ces attaques, les événements les plus violents et de grande ampleur de La Saline en novembre 2018, de Bel-Air en septembre 2019 et de Cité Soleil en mai-juillet 2020 ont fait l'objet d'enquêtes et ont été largement documentés par les organisations de la société civile. Les assauts contre ces quartiers ont impliqué des meurtres, des blessures, des violences sexuelles, des démolitions de maisons, et ont provoqué d'importants déplacements. Selon une étude récente de la Harvard Law School et de l'Observatoire Haïtien des Droits de l'Homme, les informations actuellement disponibles au public révèlent la nature ciblée et systématique des attaques, fournissant ainsi une base raisonnable pour déduire que des acteurs étatiques et non-étatiques pourraient avoir commis des crimes contre l'humanité. La réponse de l'État à ces événements s'est avérée largement insuffisante à de multiples niveaux, que ce soit en termes de protection policière, de soutien au rétablissement, de processus d'enquête, de protection des victimes et des témoins ou de traduction des auteurs en justice. En conséquence, l'absence manifeste de volonté ou de capacité à répondre de manière adéquate à la demande collective de justice a conduit à une rupture de la cohésion sociale et a favorisé une plus grande insécurité dans tout le pays.

Face à l'inertie de l'État concernant le massacre de La Saline, un collectif d'organisations de défense des droits humains a soumis une pétition à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) en août 2019, demandant l'adoption de mesures pour la fourniture d'une assistance humanitaire urgente aux personnes déplacées, l'amélioration de la sécurité à La Saline et dans les quartiers environnants, et la résolution des retards dans l'accès à la justice pour les victimes. En

décembre 2019, la CIDH a accordé les mesures conservatoires en faveur des membres du Comité des victimes de La Saline au motif qu'ils font face à un risque sérieux et urgent de dommages irréparables, ainsi que de menaces, de harcèlement et d'autres actes de violence, pour avoir rempli des plaintes et poursuivi leurs demandes de justice pour les événements de novembre 2018. La Commission a demandé à Haïti : a) d'adopter toute mesure nécessaire pour protéger le droit à la vie et à l'intégrité personnelle des membres du Comité des victimes de La Saline, b) de prendre toute mesure nécessaire pour que les bénéficiaires puissent faire leur travail de défenseur des droits humains sans être soumis à des menaces, du harcèlement, b) prendre les mesures nécessaires pour que les bénéficiaires puissent exercer leur activité de défenseurs des droits de l'homme sans être soumis à des menaces, au harcèlement ou à d'autres actes de violence, c) parvenir à un accord avec les bénéficiaires et leurs représentants sur les mesures à prendre et d) rendre compte des actions entreprises pour enquêter sur les événements qui ont donné lieu à l'adoption de ces mesures de précaution, afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent. Cependant, à ce jour, l'État n'a pas donné suite à ces mesures.

Dans ce contexte, les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les périodes de troubles, notamment par des pratiques de violence qui ont un impact direct sur leur sécurité. Le fait que les crimes, en particulier les crimes sexuels et sexistes, restent impunis et sans réparation pour les victimes et leurs familles contribue à l'enracinement d'une chaîne d'abus récurrents dans une société où les inégalités de genre ont largement empêché les femmes de contribuer aux institutions politiques et judiciaires. Les femmes et les filles ne sont pas affectées de la même manière, ni dans les mêmes proportions, par une situation de conflit, de violence ou d'impunité. Elles sont plus exposées aux violences physiques, sexuelles et psychologiques, à la perte de revenus et à la pauvreté, à l'augmentation de la charge familiale due aux rôles traditionnels de soins, et elles ont plus difficilement accès à la justice institutionnelle, mais restent largement exclues de la prévention des conflits et du relèvement. Les crimes sexuels et sexistes restent largement ignorés par le système de justice formel, et les victimes sont confrontées à de nombreux obstacles dans le dépôt, l'enregistrement, le suivi des plaintes au niveau de la police et des tribunaux, ce qui revient souvent à des solutions à l'amiable au détriment des victimes et entrave la prévention par la responsabilisation

Dans le cadre des efforts visant à renforcer l'État de droit en Haïti, la responsabilisation et la lutte contre l'impunité sont essentielles pour prévenir de futurs crimes d'atrocité et pour rétablir la confiance et la cohésion sociale entre l'État et les citoyens haïtiens. Il est urgent de s'attaquer aux signes avant-coureurs et aux facteurs de risque des crimes d'atrocité en Haïti, et de commencer à mettre en place un cadre solide de prévention et de protection. Il est également nécessaire de remédier à l'absence d'espaces formels et institutionnalisés pour la participation de la société civile à la prévention et à la gestion des conflits sociaux. Face à des violations flagrantes des droits de l'homme, les organisations de la société civile enquêtent efficacement, produisent des rapports et font campagne pour que les responsables rendent des comptes, mais jusqu'à présent, l'État n'a pas su écouter et prendre des mesures conséquentes. Il ne peut y avoir de paix sociale en Haïti sans sanction pour les crimes commis contre les populations les plus vulnérables. La promotion de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes d'atrocité et la lutte contre l'impunité jouent un rôle important dans le changement des relations de pouvoir au sein de la société haïtienne et dans la protection des droits de l'homme sans discrimination. Ce projet vise à s'attaquer aux principaux

obstacles et à établir une structure solide, tant au niveau de l'État que de la société civile, pour la prévention, la protection et le plaidoyer pour la justice et la responsabilité.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le/ la consultant/e sera en charge des activités suivantes :

- Réaliser une étude sur l'état des lieux (mapping) et sur les nouveaux articles du code de procédures pénales et du Code Pénal en regard des dispositions légales facilitant l'enquête et les mesures d'accusations en regard de violations graves des droits humains et de la protection des témoins/victimes.
- Développer des modules de formations spécifiquement pour les juges et magistrats sur le nouveau Code Pénal mais plus spécifiquement sur les articles traitant de violations graves de droits humains(atrocités) le tout en plein accord avec les lois internationales en vigueur sur le domaine;
- En étroite collaboration avec l'École de Magistrature, établir des mécanismes de renforcement des capacités des juges et magistrats (identification des facteurs de risques, obligations nationales et internationales, spécificité des enquêtes, protection des témoins/victimes;
- Renforcer les capacités de l'École de la Magistrature dans sa capacité de formation en matière d'accusations de violations graves de droits humains

PRODUITS ATTENDUS

Les prestations demandées à l'Expert Juridique s'articulent autour de la livraison des produits suivants :

1. Réalisation d'une évaluation du nouveau cadre légal (Code Pénal) en regard d'accusations de violation graves des droits humains ;
2. Réalisation d'un module de formation pour les juges/magistrats et un module de formation spécifique pour les enquêteurs de la PNH en matière d'enquêtes et d'accusations de violations graves des droits humains
3. En étroite collaboration avec l'École de Magistrature, livrer une formation spécifique dédiée à 75 juges, magistrats et policiers ;
4. Produire un rapport final avec recommandations sur les moyens de renforcer les capacités de traitement juridique des enquêtes de violations graves des droits et humains et sur les moyens permettant une protection maximale des témoins/victimes de ces violations

REPORTING LINE

Le consultant demeure sous la structure hiérarchique du Team Lead de l'unité Etat de Droit et Sécurité

EXPERIENCE ET QUALIFICATIONS

I. Académique Qualifications :

Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise (ou équivalent) en droit, en criminologie, ou en sciences administratives relatives aux enquêtes ou tout autre domaine pertinent.

II. Années d'expérience :

- Au moins 7 ans de travail de domaine du droit ;
- Une expérience avérée de travail avec le système des Nations Unies et les partenaires étatiques au niveau local sera considéré comme un avantage
- Une expérience solide comme formateur/enseignant est requise;
- Une familiarité avec les contextes fragiles et post-conflit ;
- Une expérience avec le Programme des Nations Unies pour le Développement.

III. Langues :

Langues requises :

La maîtrise orale et écrite du français est indispensable ; la connaissance pratique de l'anglais est un atout.

IV. Compétences :

Compétences de base

Connaissances approfondies en droit criminel ;

- Connaissance des techniques et méthodologie d'enseignement ;
- Connaissance des concepts, principes et outils liés au violation graves des droits humains.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera scinde en 3 sections: 40% sur reception livrables #1; 30% sur livrables #2 et #3 et un versement final de 30% sur livrable #4

DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée totale de la mission du consultant est estimée à 6 mois.

La mission sera basée à Port au Prince

